Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - BP 338
97494 SAINTE CLOTILDE CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

ARNAUD LEXIPOLIS SOCIETE D'AVOCATS
64 rue Roland Garros
97400 Saint-Denis

V/REF :
N/REF : 82 B 170 / 2015-A-4950

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce DE SAINT-DENIS (REUNION) certifie qu'il a reçu le 15/09/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 17/12/2014
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

AUDITEC
Société anonyme
4 rue Monseigneur Mondon
97400 Saint-Denis

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-4950 le 24/09/2015

R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 325 423 739 (82 B 170)

Fait à SAINT- DENIS le 24/09/2015,

LE GREFFIER



AUDITEC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 76 224,51 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 4 RUE MONSEIGNEUR MONDON
97400 SAINT-DENIS

RCS SAINT-DENIS B 325 423 739

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2014

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

L'an deux mille quatorze et le dix sept décembre, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Pierre-Yves TESSIER, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Norbert TRESFELS et Philippe ERIAUD sont nommés scrutateurs.

Monsieur Franck LOUSSOUARN est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et

renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire en remplacement de l'actuel titulaire démissionnaire ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement de l'actuel suppléant démissionnaire ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration :

« Chers Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous informer de la démission de leur mandat du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean Claude Pradines et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Michel Chong Fah Shen suite à la réorientation de leur carrière professionnelle.
Il convient donc de nommer un nouveau commissaire aux comptes titulaire et un nouveau commissaire aux comptes suppléant pour la durée restante des mandats des sortants.
Votre conseil vous propose de nommer :

- *Le Cabinet FREZALS, représenté par Monsieur Serge Frézals, dont le siège social est avenue de l'Occitanie - Zac de Grabissat – 47240 CASTELCULIER, cabinet inscrit auprès de la cour d'appel d'Agen en tant que commissaire aux comptes titulaire. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.*

- *Monsieur Xavier BRETHENOUX, 90-92 avenue Baudin – 87000 LIMOGES, inscrit auprès de la cour d'appel de Limoges en tant que commissaire aux comptes suppléant. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.*

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme le Cabinet FREZALS représenté par Monsieur Serge Frézals, dont le siège social est avenue de l'Occitanie - Zac de Grabissat – 47240 CASTELCULIER, cabinet inscrit auprès de la cour d'appel d'Agen en tant que commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean Claude Pradines démissionnaire. Le mandat du Cabinet FREZALS arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Xavier BRETHENOUX, 90-92 avenue Baudin – 87000 LIMOGES, inscrit auprès de la cour d'appel de Limoges en tant que commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Michel Chong Fah Shen démissionnaire. Le mandat du Monsieur Xavier BERTHENOUX arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts ou formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures

